

7 septembre 1966, Québec

Dîner en l'honneur des lauréats de l'ordre du Mérite agricole et de l'ordre du Mérite du défricheur

Une tradition qui remonte très loin en arrière veut que le premier ministre du Québec, quel que soit son parti, son milieu d'origine, sa formation et ses aptitudes personnelles, assiste au banquet du Mérite agricole et y fasse étalage de ses vastes connaissances en agriculture, même s'il n'a jamais de toute sa vie planté un oignon ou conduit un tracteur.

Au risque de bousculer un usage aussi vénérable, j'entends vous avouer tout de suite, en toute franchise, que je ne suis ni cultivateur, ni fils de cultivateur, ni détenteur du moindre diplôme en agriculture, fut-ce même « honoris causa ».

Je suis donc venu ici, non pas pour vous donner des conseils, mais pour écouter et pour apprendre. Mes électeurs de Bagot m'en ont déjà appris passablement, mais l'agriculture est aujourd'hui un domaine tellement vaste et tellement complexe qu'il me reste beaucoup à faire pour compléter ma formation en ce domaine. Et j'aime cent fois mieux être un bon écolier qu'un mauvais professeur.

Je pourrais évidemment vous parler de la noblesse et de l'excellence de la profession agricole et là, j'aurais au moins le mérite d'être sincère. Mais ce sont des choses que vous avez entendues cent fois et qui n'ont jamais réglé le quart d'un seul de vos problèmes.

Seulement, le fait d'avoir ainsi comme premier ministre un profane, en matière d'agriculture, a peut-être pour vous plus d'avantages que d'inconvénients.

D'abord, cela m'a forcé à aller chercher, comme ministre de l'Agriculture, un cultivateur, un vrai, qui n'a pas seulement de vos problèmes et de vos difficultés une connaissance théorique, mais une connaissance pratique et quotidiennement vécues. M. Vincent a même eu ce courage et cette audace de démissionner comme député fédéral pour mieux servir le « Québec d'abord » et pour œuvrer là où il pouvait être le plus utile à sa profession. Vous n'aurez donc pas de difficulté à lui faire comprendre dans quelle situation vous vous débattiez présentement, puisqu'il est « dans le bain » avec vous.

De plus, peut-être parce que votre premier ministre est assez conscient de ses limites pour admettre qu'il n'a pas de solution-miracle à vous offrir, il se trouve qu'il est mieux disposé que quiconque à vous faire confiance, à écouter vos suggestions, à compter sur vos lumières, sur votre initiative, sur votre aptitude à opérer vous-mêmes les virages qui s'imposent.

Je ne veux pas dire par là que le gouvernement doit abandonner les cultivateurs à leur propre sort, quitte à les aider, comme certains l'ont suggéré, à désertir en masse une occupation dont ils n'arrivent plus à vivre convenablement. Le marasme de l'agriculture est tel, présentement, qu'il ralentit l'essor des autres secteurs de l'économie québécoise. C'est devenu une œuvre de salut public que de redresser la situation et l'État, comme gardien du bien commun, doit s'y employer de toutes ses forces.

Plus le Québec s'industrialise, plus il a besoin de l'agriculture pour nourrir une population qui grandit et s'urbanise avec une extrême rapidité. Déjà, les surplus agricoles dont on s'inquiétait il y a quelques années fondent comme beurre dans la poêle et l'on est rendu à importer de plus en plus des produits que nous pourrions tirer de notre propre sol, pendant que certaines de nos meilleures terres sont converties à d'autres usages ou tout simplement laissées en friche. Mais ce dont je suis convaincu et l'exemple des lauréats du Mérite agricole m'en fournit une preuve additionnelle c'est que les cultivateurs seront toujours les meilleurs artisans de leur propre relèvement. Que l'État leur fournisse les outils nécessaires et ils feront eux-mêmes la besogne bien mieux que tous les faux docteurs qui prétendent se pencher sur leurs malaises.

Telle est la philosophie qui anime le gouvernement actuel. Ni les cultivateurs seuls, car ils ne disposent pas actuellement des moyens d'action qui leur sont indispensables, ni les, gouvernants seuls ne peuvent résoudre les problèmes agricoles. Mais ce que ni les uns ni les autres ne peuvent faire isolément, ils peuvent y arriver ensemble, s'ils savent non seulement se parler et se comprendre, mais coordonner leurs efforts.

C'est pourquoi notre premier geste, au cours de la session qui vient, sera d'organiser sur des bases solides et permanentes une véritable Chambre agricole, qui ne sera pas encore une solution en soi, mais qui sera l'amorce de solutions vraiment réalistes parce qu'elle établira des liens organiques entre la profession agricole et le gouvernement.

Ce n'est pas tout de se proclamer, de part et d'autre, ouvert au dialogue et à la collaboration; encore faut-il établir des structures qui rendent possibles cette collaboration et ce dialogue. Et ces structures doivent être assez souples pour s'adapter à des conditions qui évoluent à une vitesse accélérée. On peut affirmer qu'au rythme actuel, les cultivateurs changent de siècle tous les dix ans.

Ce Parlement de l'agriculture québécoise comprendra évidemment des représentants de l'U.C.C., des coopératives, des syndicats de producteurs et autres organismes qui opèrent déjà dans les divers domaines de la production et de la commercialisation des produits agricoles. Il comprendra aussi des représentants de la Faculté d'Agriculture, de la Corporation des Agronomes et du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. Il appartiendra à la Chambre agricole de concevoir et d'élaborer les mesures immédiates qui s'imposent pour régler les problèmes les plus urgents; de préparer une politique de planification à court et à long terme; de coordonner le travail des divers comités consultatifs; de conseiller le ministre de l'Agriculture en tout ce qui concerne l'économie rurale et l'aménagement régional; de faire des enquêtes et d'orienter les recherches qui s'imposent pour améliorer la production, la transformation et la mise en marché des produits agricoles. Ainsi, les cultivateurs pourront participer activement non seulement à la préparation, mais aussi à l'exécution des lois qui les concernent.

Il va de soi que cette Chambre ne remplacera aucunement le syndicalisme agricole que nous avons également promis d'instituer, pas plus que le Conseil supérieur du Travail ne saurait remplacer les centrales ouvrières. En fait, nous n'avons oublié aucun des articles du programme que vous avez approuvé le 5 juin, Mais nous commencerons par la Chambre

agricole parce que cet organisme nous aidera à orienter et à mettre au point toutes nos autres politiques conformément aux vœux et aux besoins de la classe agricole.

Le code du syndicalisme agricole est évidemment l'une des mesures les plus urgentes qui s'imposent pour permettre aux cultivateurs d'agir efficacement sur la structure des prix et de se donner ainsi une sécurité qui leur est aussi indispensable qu'à tous les autres groupes de la société. Mais justement parce que cette loi aura une importance primordiale, nous voulons que la classe agricole nous aide à la rendre aussi parfaite que possible, que les cultivateurs puissent accéder, comme toutes les autres classes de la société, aux bienfaits du progrès économique et de la civilisation moderne.

Je sais que certains, comme nos décorés d'aujourd'hui, y parviennent déjà grâce à une compétence et à une énergie exceptionnelles; c'est pourquoi ils ont bien mérité d'être investis dans cet ordre de noblesse rurale qui en vaut bien d'autres. Mais on ne peut pas demander à tout le monde de pratiquer l'héroïsme à longueur d'année. Et ce ne sont pas seulement quelques individus, c'est toute la classe agricole qui doit avoir l'avantage de participer pleinement à l'essor économique, social et culturel du Québec d'aujourd'hui.

Si nous savons conjuguer nos efforts, je suis convaincu que nous pourrions atteindre rapidement cet objectif. C'est la grande ambition du ministre de l'Agriculture et soyez assurés que tous ses collègues, y compris le premier ministre, travailleront d'un seul cœur avec lui pour en hâter la réalisation. Je me permets d'être indiscret et de vous annoncer que le ministre de l'Agriculture espère mettre au point pour la prochaine session une loi d'assurance-récolte qui sera plus tard complétée par une loi d'assurance-bétail.

Si l'on fait une revue des grandes mesures qui ont le plus aidé l'agriculture au cours des trente dernières années, comme le crédit agricole, l'électrification rurale et la loi des marchés agricoles, on réalise qu'elles ont toujours été conçues et réclamées par les cultivateurs eux-mêmes. Mais pour obtenir ces mesures, les intéressés ont dû exercer des pressions énormes et revenir très souvent à la charge. Plus récemment, ils ont dû organiser des manifestations publiques et des marches sur le Parlement pour obtenir, par exemple, un allègement partiel de l'impôt foncier.

L'institution de la Chambre agricole leur donnera un moyen beaucoup plus direct, plus rapide et plus efficace pour orienter et stimuler l'action des pouvoirs publics. Ils pourront agir en quelque sorte de l'intérieur au lieu d'exercer simplement du dehors une influence qui, souvent, n'aboutit à des résultats concrets qu'après des années de lutte. Le grand objectif, dans tout cela, c'est, bien sûr, de relever le niveau moyen du revenu agricole.